



## Comment ne pas perdre mon enfant?

Par **coulpremier**, le **03/07/2014** à **02:44**

bonjour. je voudrais avoir des renseignements. j'ai fait la préréconnaissance de la grossesse que porte ma compagne à la mairie, aujourd'hui nous sommes sur le point de nous séparer et elle veut attribuer mon enfant à une autre personne après l'accouchement. que dois-je faire pour ne pas que cela soit possible, car elle veut disparaître avec la grossesse?

Par **aguesseau**, le **03/07/2014** à **06:45**

bjr,  
comme vous avez déjà fait une reconnaissance préalable de paternité, un autre homme ne peut pas reconnaître cet enfant qui a déjà un père.  
cdt

Par **cocotte1003**, le **03/07/2014** à **06:48**

Bonjour, la reconnaissance anticipée vous permet de reconnaître l'enfant dès sa naissance, personne d'autre ne pourra le reconnaître. Dès que l'enfant sera né, vous saisirez le tribunal des affaires familiales pour obtenir le droit de visite et verser une pension alimentaire pour l'éducation de votre enfant, cordialement